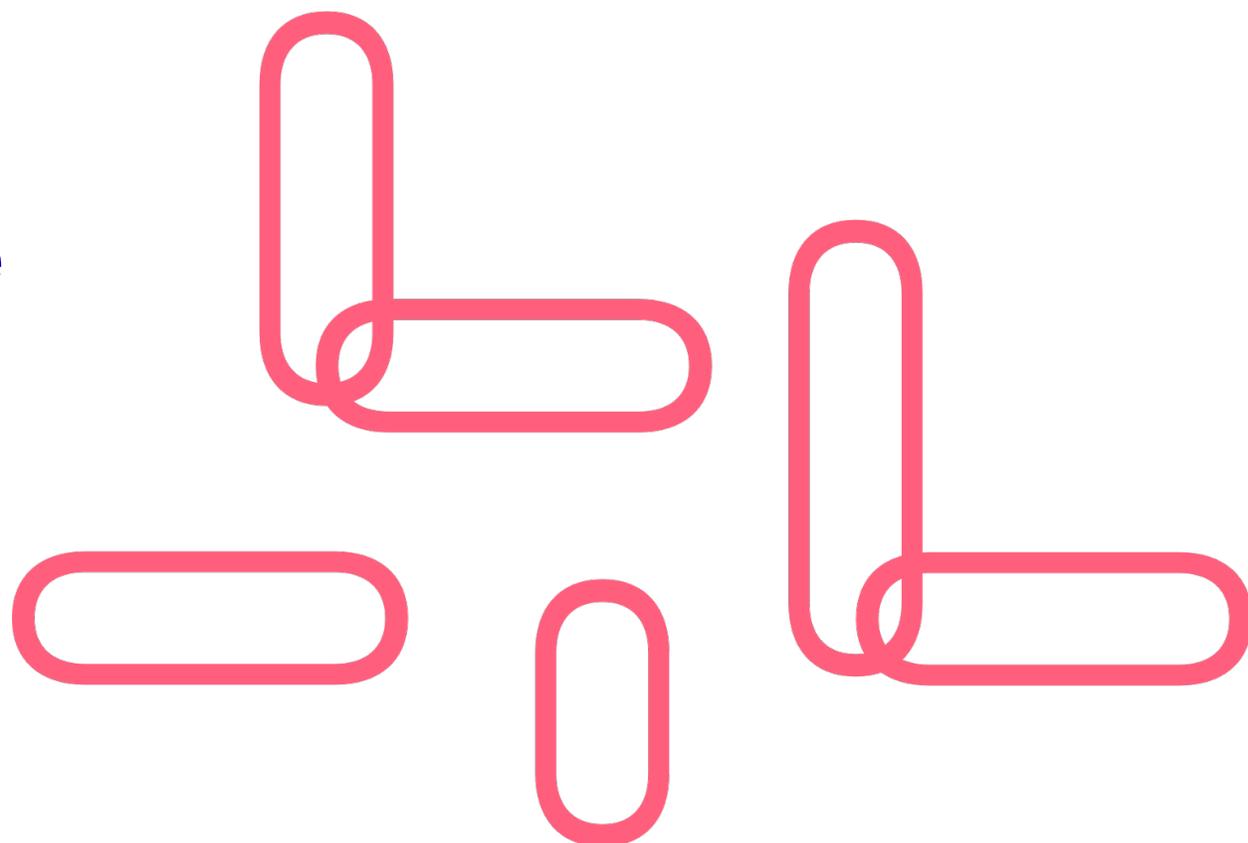
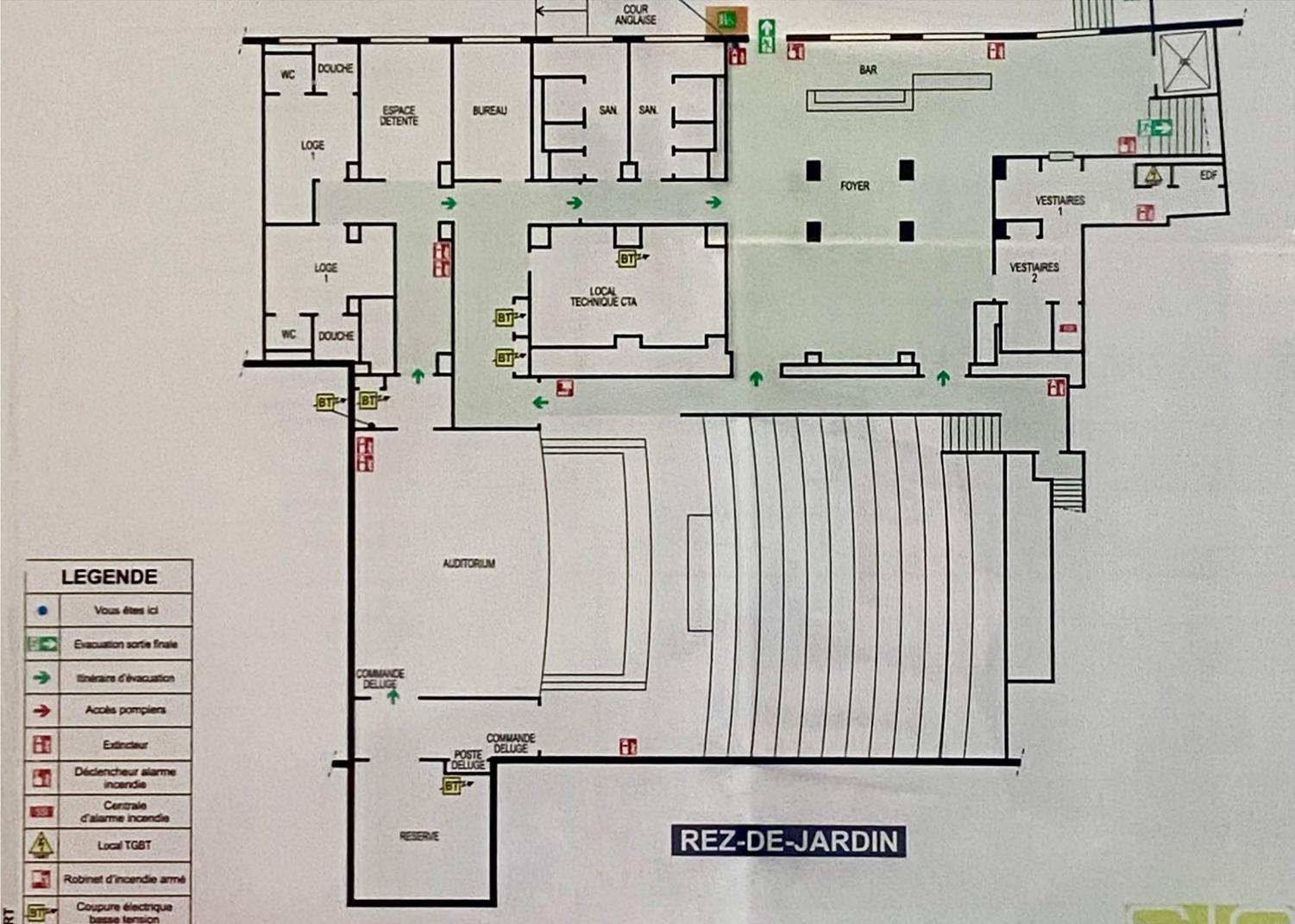


Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

21 mai 2025

Open possibilities





1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour simplifié
3. Introduction du Président du Conseil
4. Le plan FOCUS-27 en 2024
5. Résultats consolidés 2024
6. Gouvernance et travaux du Conseil
7. Politique de rémunération
8. Rapports des Commissaires aux Comptes
9. Présentation des résolutions
10. Questions - Réponses
11. Votes

Ouverture de la séance

Ordre du jour simplifié

Sébastien Hache

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Approbation des conventions conclues entre certaines filiales de la Société et des sociétés du groupe Sanofi
5. Fixation du montant de la rémunération globale allouée au conseil d'administration de la Société,
6. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce relatives aux rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux mandataires sociaux. Fixation du montant de la rémunération globale allouée au conseil d'administration de la Société
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Viviane Monges, à raison de son mandat de Présidente du conseil d'administration de la Société jusqu'au 9 décembre 2024,
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur David Seignolle, à raison de son mandat de directeur général de la Société à compter du 9 décembre 2024,

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Viviane Monges, à raison de son mandat de directrice générale de la Société jusqu'au 28 février 2024,
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Ludwig de Mot, à raison de son mandat de directeur général de la Société du 28 février 2024 jusqu'au 9 décembre 2024,
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur David Seignolle, à raison de son mandat de directeur général de la Société à compter du 9 décembre 2024,
12. Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration,
13. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Emmanuel Blin, Président du conseil d'administration,
14. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur David Seignolle, directeur général de la Société,
15. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société, Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration,

16. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
17. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
18. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier),
19. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier,
20. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes de la Dix-Septième résolution, Dix-Huitième résolution et de la Dix-Neuvième résolution ci-dessus,
21. Délégation de pouvoir à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées,
22. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

23. Délégation de pouvoir à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange,
24. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations objets des résolutions ci-dessus et de la Vingt-Neuvième résolution ci-dessous,
25. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
26. Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
27. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
28. Limitations globales du montant des émissions pouvant être effectuées en vertu des autorisations à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ou des actions gratuites,
29. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise,
30. Modification de l'article 13 des statuts de la Société relatif aux réunions et délibérations du conseil d'administration,
31. Pouvoirs pour les formalités.

Introduction

Emmanuel Blin

Président du Conseil d'Administration



Résilience
opérationnelle
dans un contexte
difficile

- Baisse des volumes de Sanofi partiellement compensée par une dynamique commerciale encourageante (signature d'un contrat CMO de 5 ans avec une société spécialisée dans la santé animale)
- Reprise de la production à Brindisi
- Agilité et discipline financière accrues dans l'ensemble de l'organisation

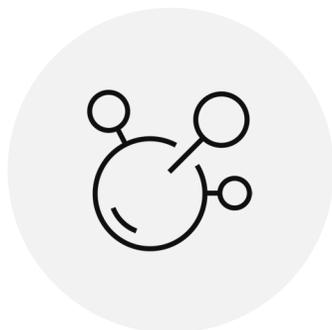
Exécution du
plan FOCUS-27

- Progrès encourageants sur les quatre piliers
- Amendement des conditions commerciales avec Sanofi
- Financement sécurisé
- Prolongation du lock-up de Sanofi et d'EPIC BpiFrance jusqu'en décembre 2025

Objectifs de
développement
durable confirmés

- 100% de l'électricité achetée par les sites d'origine renouvelable
- Engagement SBTi

Les quatre piliers du plan



Optimisation du portefeuille d'API et recentrage sur les produits rentables hautement différenciés



Une offre CDMO ciblée qui s'appuie sur nos plateformes technologiques

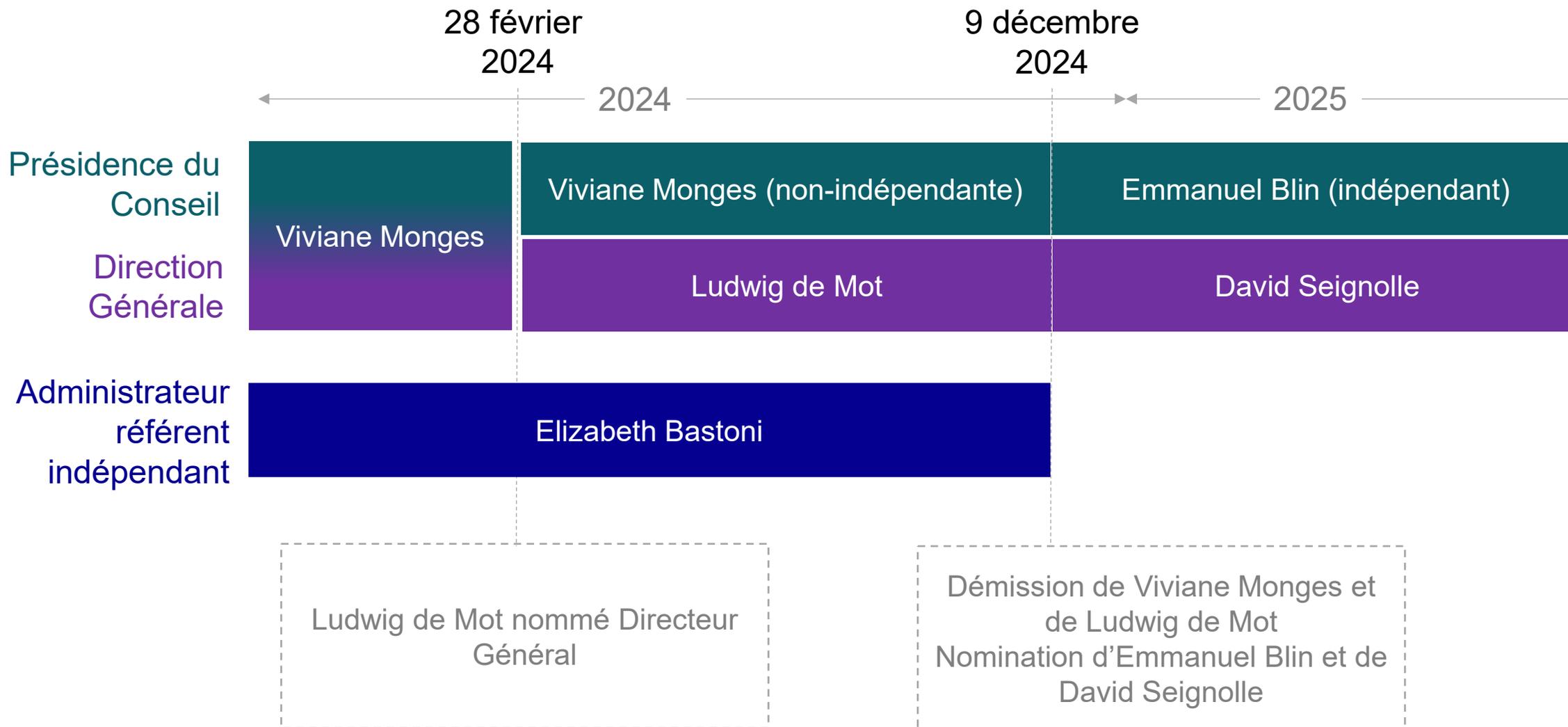


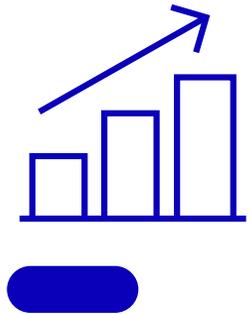
Rationalisation de l'empreinte industrielle et priorité à des investissements industriels à fort rendement



Organisation simplifiée avec des méthodes de travail plus efficaces

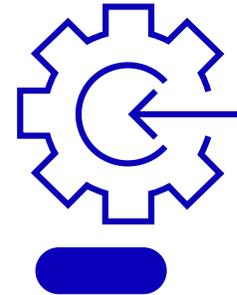
€75-80m de Core EBITDA annuel supplémentaire d'ici à la fin 2027
Financement sécurisé





**Chiffre
d'affaires
annuel**

**Légère baisse à stable sur
une base comparable***



**Marge de Core
*EBITDA***

Entre 7% et 9%

2025

Une année de transition consacrée au renforcement de la rentabilité et à la préservation de la trésorerie visant à jeter les bases d'une croissance durable de long terme.

Le plan FOCUS-27 en 2024

David Seignolle

Directeur général



Chiffre d'affaires

€911,9m
-10,0%

Sanofi

€422,2m
-10,7%

Autres Clients

€489,7m
-9,4%

Core EBITDA

€50,4m

Marge de Core EBITDA
5,5%

Investissements industriels

€108,0m

En % du chiffre d'affaires
11,8%

Investissements de croissance
53%



2023
1013,2 M€



2024
911,9 M€

-10%

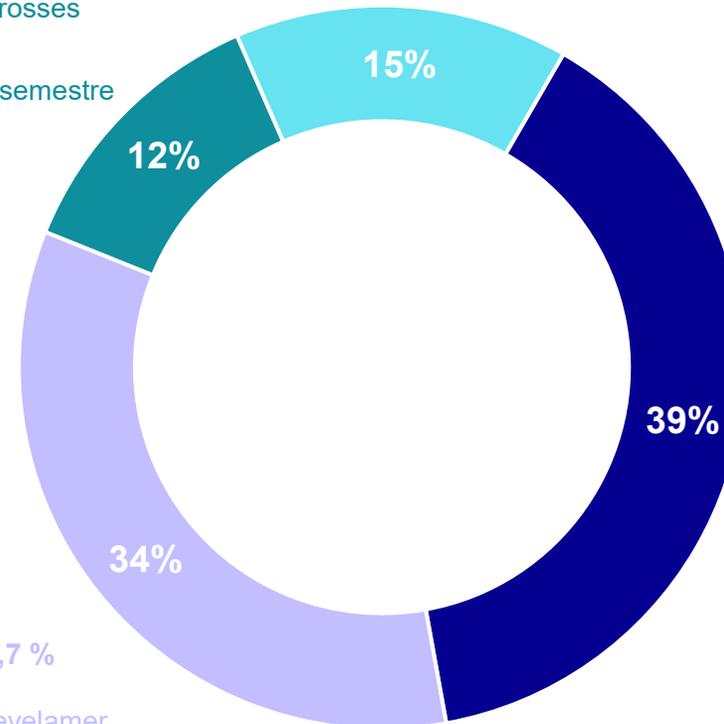


CDMO Sanofi : +7,0 %

- Montée en puissance d'un contrat en phase commerciale dans les Grosses Molécules
- Production de BTKi au second semestre

Autres Clients CDMO : -24,8 %

- Réduction de deux gros contrats historiques en phase commerciale (environ -40 M€)
- Impact de la suspension de production à Brindisi sur un contrat CMO de biochimie



Autres Clients API Solutions : -1,7 %

- 9,5% des ventes réalisés grâce au "Cross Selling"
- 37 nouveaux clients depuis 2023
- Impact de la suspension de production à Brindisi

API Solutions Sanofi : -15,7 %

- Baisse des volumes de Sevelamer
- Impact de la suspension de production à Brindisi
- 38 millions d'euros de revenus liés à la revision des termes contractuels entre Sanofi et EUROAPI

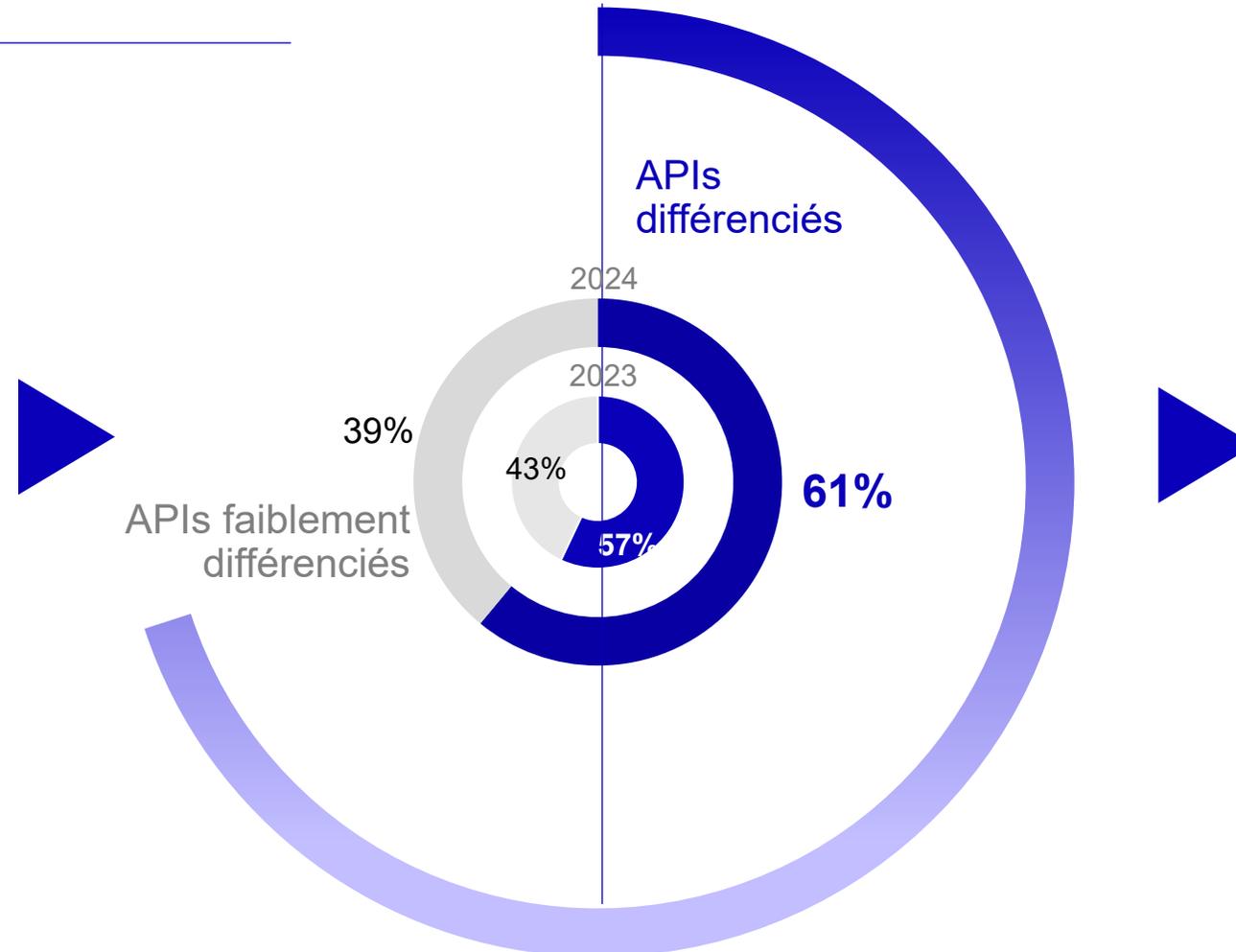
Pilier 1 du plan Focus-27 - Rationalisation du portefeuille

61% des ventes 2024 générées par des APIs différenciés

Ventes catalogue 2023 et 2024 – Portefeuille existant

Croissance à deux chiffres dans les Grosses Molécules

Bonne dynamique dans les Opiacés



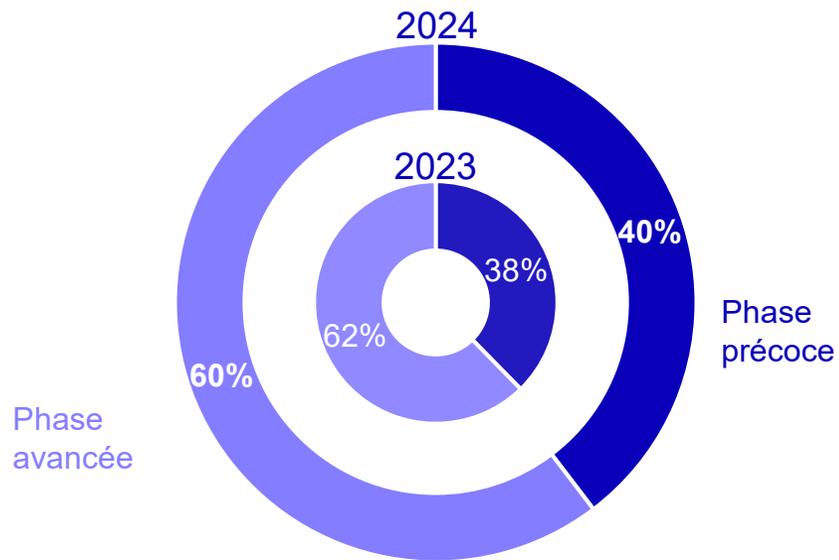
focus27

Objectif : 70% de produits différenciés

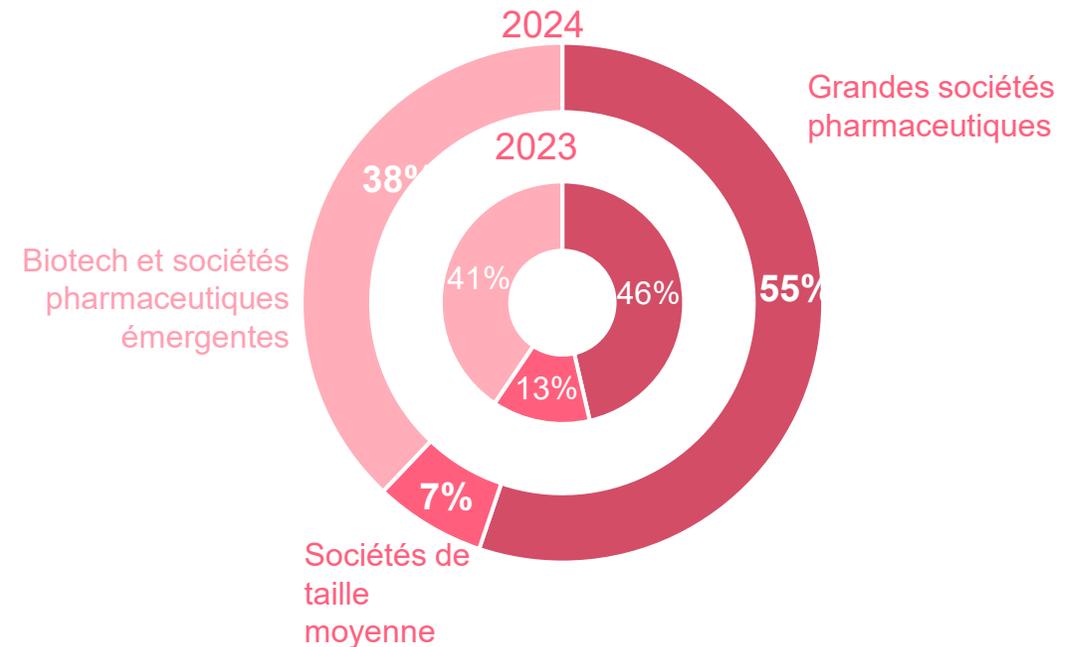
Pilier 2 du plan Focus-27 - CDMO ciblé

60% des projets en portefeuille à fin 2024 en phase avancée

Projets par phase



Projets par client



Accélération de la dynamique dans les Grosses Molécules

Partenariat avec StrainChem, une *Contract Research Organization* (CRO) française reconnue pour sa technologie de synthèse de peptides en phase liquide (SLIPPS)

Pilier 3 du plan Focus-27 - Rationalisation de l’empreinte industrielle et investissements à haut rendement

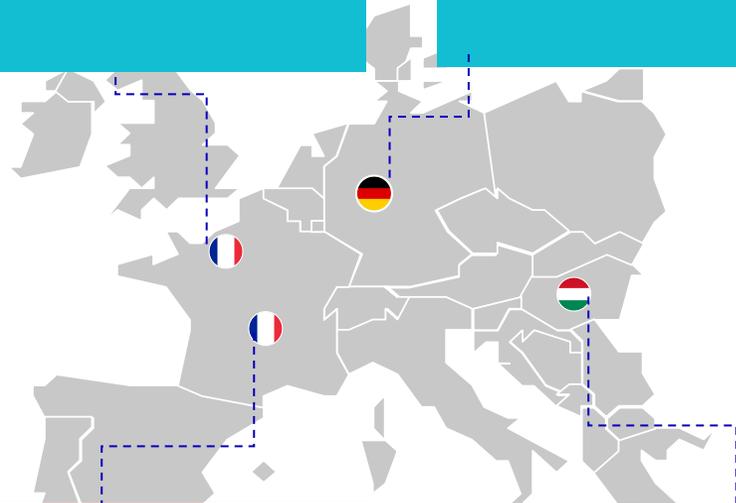
4 sites clés

Elbeuf
Bio-fermentation

Francfort
Peptides et Oligonucléotides

Vertolaye
Corticostéroïdes et Hormones
CDMO

Budapest
Prostaglandines



53% des 108 m€ d’investissements 2024 dédiés à la croissance



Vitamine B12 project (Elbeuf)



Oligonucléotides (Francfort)

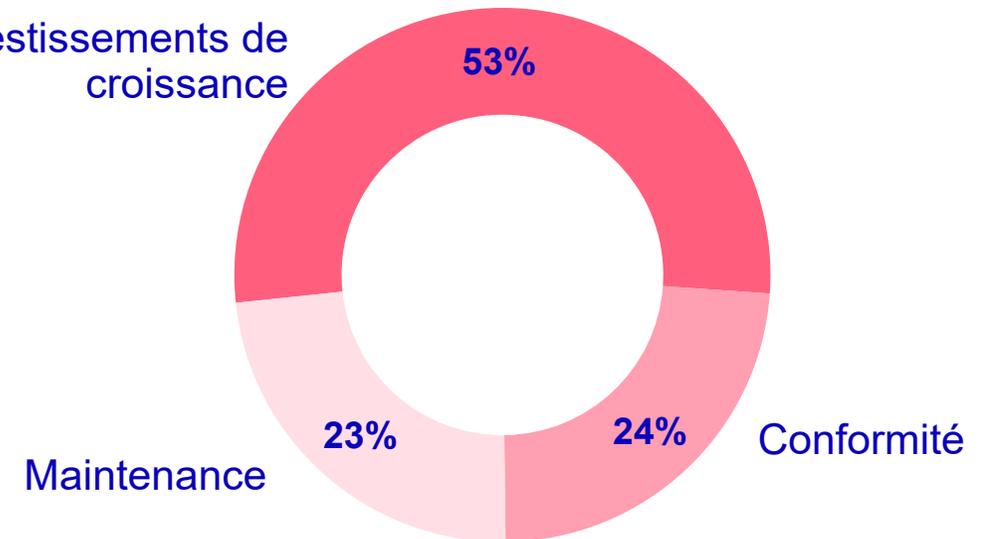


Prostaglandines (Budapest)

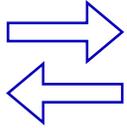


Hormones (Vertolaye)

Investissements de croissance



Désinvestissement en cours des sites d’Haverhill au Royaume-Uni et de Brindisi en Italie



Commercial

Réorganisation des équipes commerciales afin d'accroître les synergies et l'efficacité



R&D

Soutien du développement commercial et renforcement des plateformes technologiques



Procurement

Accélération de la transformation des achats directs et indirects



Supply Chain

Amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, augmentation des capacités, réduction des délais et baisse des stocks



Diminution des effectifs d'environ 180* postes en 2024, en ligne avec les objectifs de FOCUS-27

1

Amélioration du Besoin
en Fonds de Roulement

Environ + 140 M€ entre
2024 et 2027

100 M€ d'amélioration en
2024, dont 94M € de
réduction des stocks

2

Financement Court
Terme

451 M€ de facilités de
Crédit (RCF)
disponibles jusqu'en
février 2029



3

Financement Long
Term Hybride

200 M€ de Titres Super
Subordonnés à Durée
Indéterminée (TSSDI)
souscrits par Sanofi



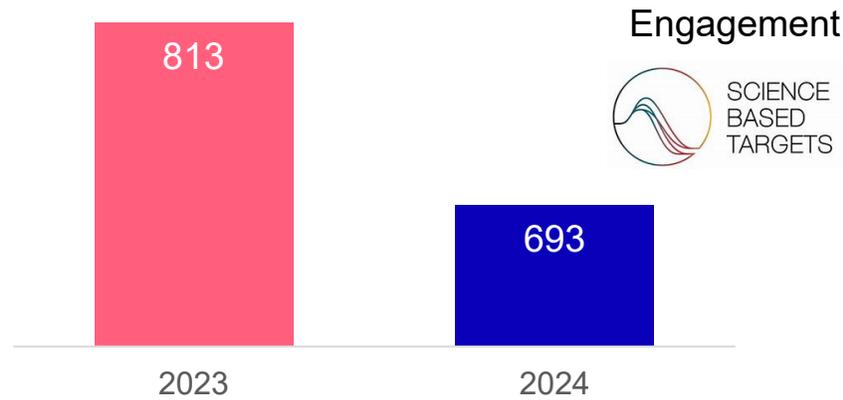
4

54 M€ de capacité
réservée par Sanofi
pour 5 produits
fabriqués par EUROAPI

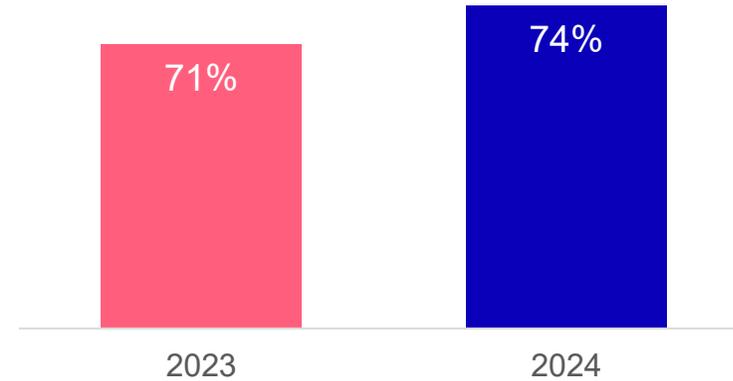
18 M€ payés en 2024
36 M€ sécurisés en 2025



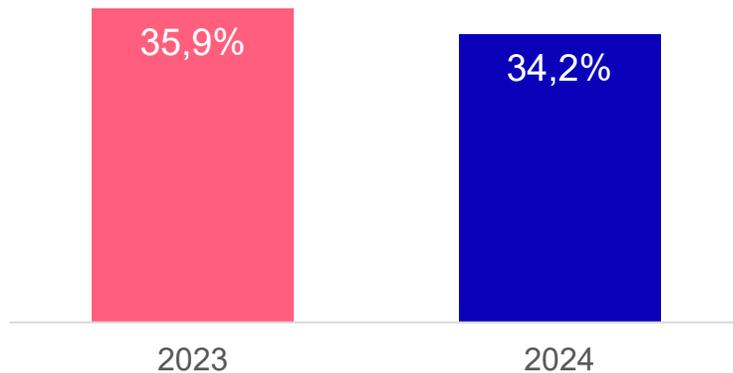
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (tCO₂/€M - Market Based)



% de solvants recyclés



Part des femmes dans l'équipe de direction élargie (% effectif total)



Taux de fréquence des accidents déclarés (en millions d'heures travaillées)





Programme de relocalisation des médicaments essentiels

> Augmentation de la production de morphine, de ses dérivés ainsi que de leurs antagonistes

> Développement d'un procédé innovant d'extraction destiné à augmenter les rendements et à raccourcir le temps de cycle industriel

> Site : Vertolaye (France)



Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) Med4Cure

> Jusqu'à un milliard d'euros de fonds publics répartis entre 13 entreprises européennes sélectionnées pour renforcer le marché européen de la santé.

> Contribuer à satisfaire, d'ici à 2030, la demande en médicaments essentiels actuellement importés - recherche de nouvelles solutions dans l'administration des médicaments dans les domaines

- des antibiotiques macrolides utilisés dans le traitement des maladies infectieuses,
- des corticostéroïdes utilisés pour leurs effets anti-inflammatoires et immunosuppresseurs
- des nanoparticules avec pour objectif d'accroître la biodisponibilité des molécules dans l'organisme

> Sites : Elbeuf et Vertolaye (France)

Résultats consolidés 2024

Olivier Falut

Directeur financier



Du chiffre d'affaires au *Core EBITDA*

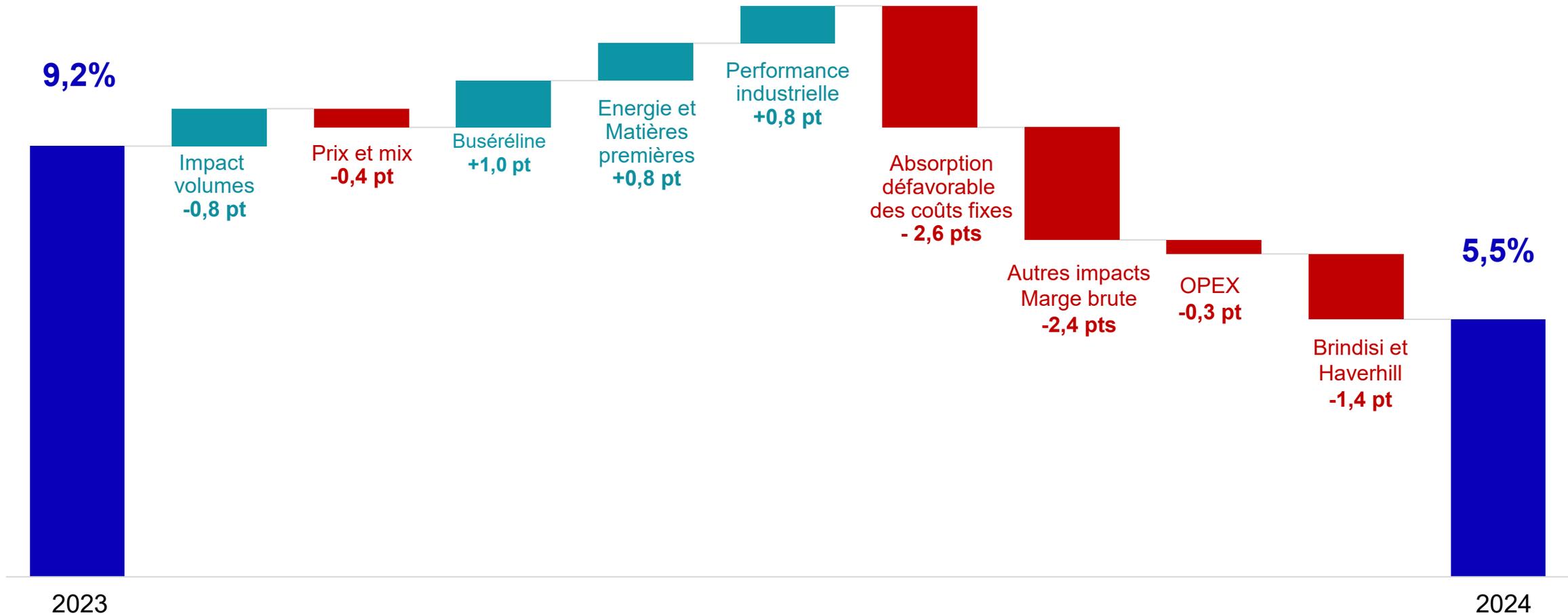
<i>En millions d'euros</i>	2024	2023
Chiffre d'affaires	911,9	1 013,2
Marge brute	142,4	164,6
<i>Taux de marge brute</i>	<i>15,6%</i>	<i>16,2%</i>
<i>Core EBITDA</i>	50,4	93,1
<i>Marge de Core EBITDA</i>	<i>5,5%</i>	<i>9,2%</i>
Eléments non-récurrents	94,1	24,5
EBITDA	(43,6)	68,6

87,1 M€ d'éléments exceptionnels liés au plan FOCUS-27, dont

- 62,5 M€ de sous-activité, y compris l'impact de la fermeture progressive de deux ateliers à Francfort et la réduction des stocks à Vertolaye
- €11,3 M€ de coûts internes et externes liés à la transformation de l'entreprise
- €12,3 M€ de dépenses liées au personnel

Evolution de la marge de Core EBITDA

Chiffres arrondis



De l'EBITDA au Résultat Net

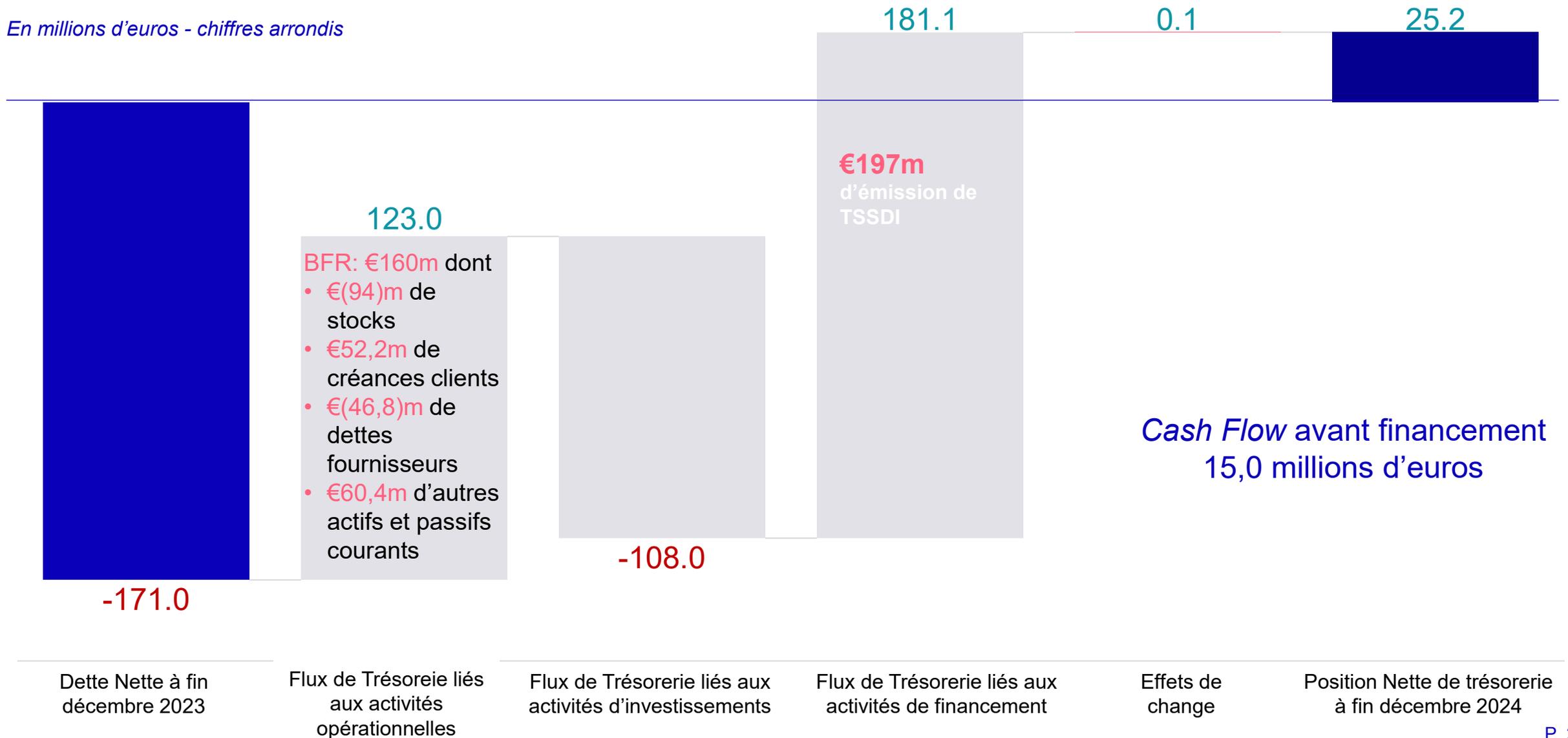
<i>En millions d'euros</i>	2024	2023
EBITDA	(43,6)	68,6
Dépréciations et amortissements	(58,0)	(76,5)
Dépréciations d'actifs	(18,8)	(226,4)
Résultat opérationnel	(120,4)	(234,3)
Résultat financier	(19,2)	(8,5)
Résultat avant impôts	(139,6)	(242,8)
Impôts	9,0	53,0
Résultat Net	(130,6)	(189,7)
Nombre moyen d'actions en circulation	94,5	94,2
Résultat par action	(1,38)	(2,02)

▶ Le résultat financier de 2024 comprend 4,8 millions d'euros de coûts de transaction liés au renouvellement de la facilité de crédit renouvelable (RCF).

▶ L'impôt 2023 comprenait 42 millions d'euros d'actifs d'impôts différés provenant de la réévaluation des actifs d'EUROAPI Hongrie.

Evolution de l'endettement net

En millions d'euros - chiffres arrondis



Gouvernance et travaux du Conseil

Emmanuel Blin

Président du Conseil d'Administration



Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale

Administrateurs indépendants

Représentants des salariés



Emmanuel Blin
Président du Conseil



Elizabeth Bastoni



Cécile Dussart



Mattias Perjos



Rodolfo Savitzky



Olivier Klaric
Représentant
permanent
de Sanofi



Géraldine Leveau
Nommée sur
proposition
de l'Etat français



Jean-Yves Caminade
Représentant
de BPIfrance
Investissement



Kevin Rodier



Marie-Isabelle
Penet

63%
d'indépendants

38% de
femmes



14

réunions



98%

de taux d'assiduité



7

Séances hors management

Principales activités

- ✓ *Suivi de la feuille de route stratégique du plan FOCUS-27 et évaluation des options stratégiques*
- ✓ *Revue du budget*
- ✓ *Revue de la composition du Conseil d'administration et de ses comités et examen de l'indépendance de chacun des membres du Conseil d'administration*
- ✓ *Examen de l'efficacité du Conseil d'administration*
- ✓ *Revue des comptes sociaux et consolidés*
- ✓ *Revue des risques*
- ✓ *Mise en œuvre de la feuille de route ESG et des indicateurs clés de performance, planification relative à la CSRD et à la décarbonation*

Evaluation du Conseil

Questionnaire anonyme envoyé à l'ensemble des administrateurs via une plateforme numérique dédiée et complété par des entretiens individuels réalisés par un consultant externe

Composition et principaux travaux des Comités en 2024



COMITÉ D'AUDIT



COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS



COMITÉ ESG



Présidence

Claire Giraut (jusqu'au 21 mai 2025)
Rodolfo Savitzky (à partir du 21 mai 2025)

Elizabeth Bastoni

Cécile Dussart

Membres

Elizabeth Bastoni - Olivier Klaric

Emmanuel Blin - Jean Yves Caminade
Mattias Perjos - Kevin Rodier

Emmanuel Blin – Marie-Isabelle Penet

Principaux travaux en 2024

Examen des options de clôture pour le premier semestre et l'exercice 2024 - Examen des procédures de clôture et de l'organisation de la fonction finance - Revue des comptes sociaux et consolidés y compris les engagements hors bilan - Entretien avec les commissaires aux comptes sur leur évaluation des risques - Revue du budget - Examen du processus de gestion des risques et de la cartographie des risques

Revue des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Revue du processus de sélection des administrateurs - Revue du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport sur la gouvernance d'entreprise - Revue des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux - Examen des projets de résolutions sur les rémunérations à présenter à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle 2025 et du rapport du Conseil d'administration sur ces résolutions - Revue annuelle de l'indépendance des administrateurs

Revue des engagements ESG d'EUROAPI et de l'adéquation des objectifs correspondants au regard des attentes des parties prenantes - Suivi du déploiement des programmes ESG et de leur intégration dans la stratégie du Groupe - Revue de la déclaration de durabilité.

Politique de rémunération des mandataires sociaux

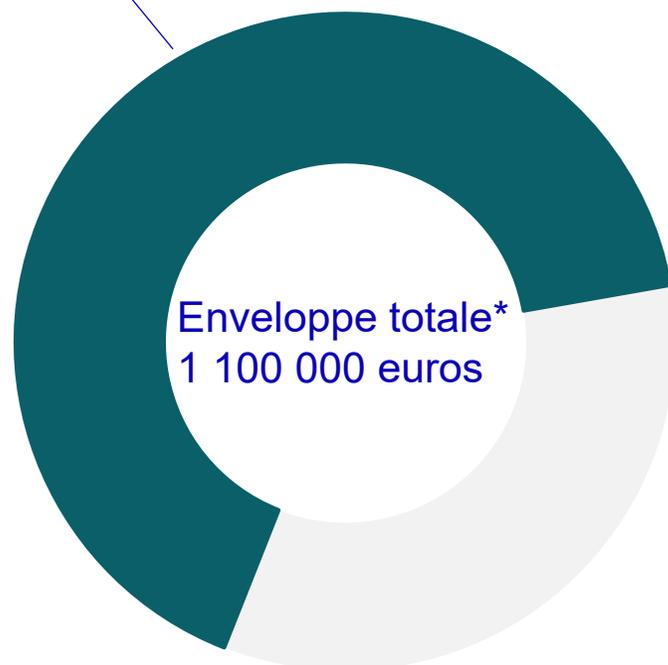
Elizabeth Bastoni

Présidente du Comité des Nominations
et des Rémunérations



Rémunération 2024 (*ex-post - résolution 5*)

527 526 €

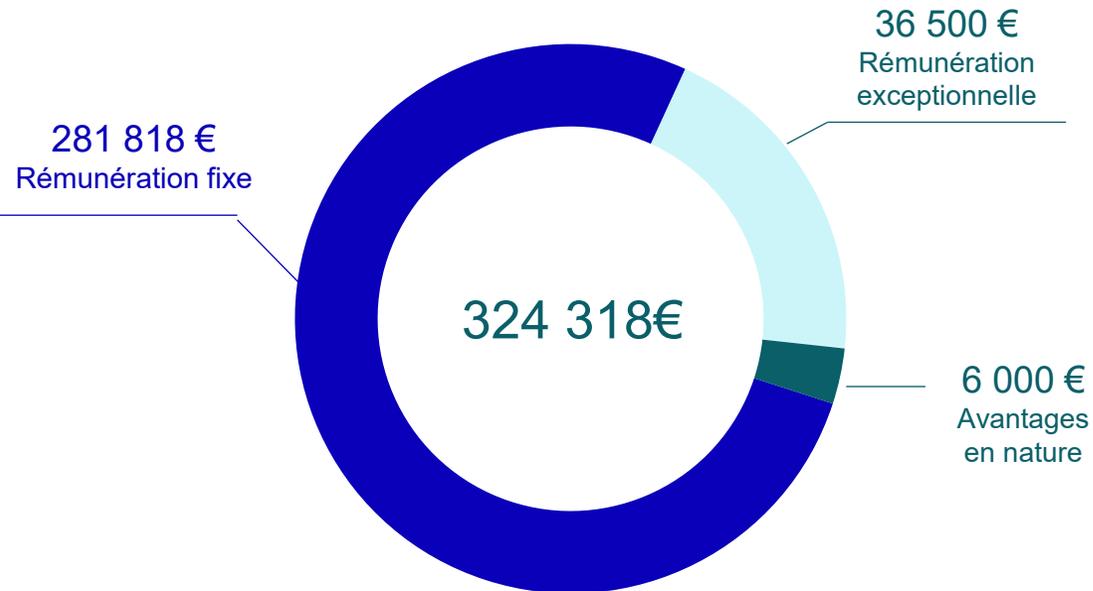


* : y compris la rémunération de la Présidente du Conseil

Politique de rémunération 2025 (*ex-ante - résolution 12*)

Enveloppe totale (sans la rémunération du Président du Conseil) 450 000 €	
Fixe	Variable (participation à un Comité)
60 000 € Rémunération individuelle	Comité d'Audit ou Comité des Nominations et des Rémunérations Président : 25 000 € Autres membres : 10 000 €
	Comité ESG Président : 15 000 € Autres membres : 10 000 €
Administrateurs voyageant depuis un pays non-européen 4 000€ par voyage	

Rémunération 2024 due à Viviane Monges (*ex-post – résolution 9*)



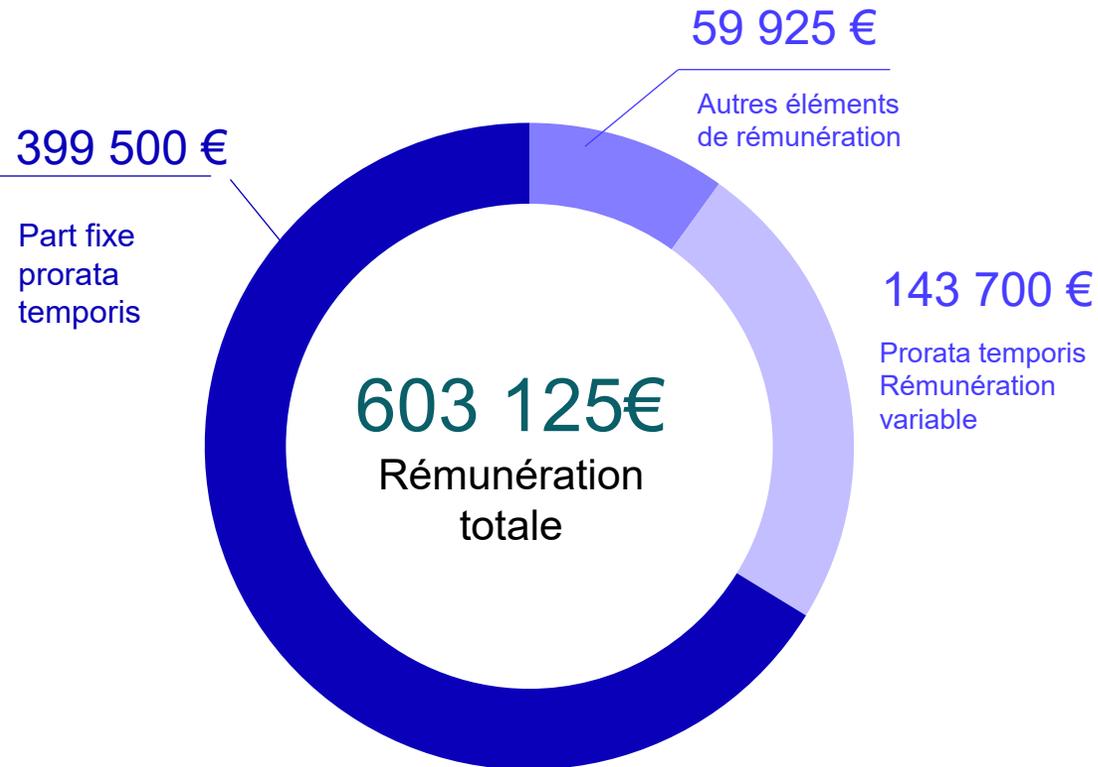
Rémunération 2024 d'Emmanuel Blin (*ex-post -résolution 8*)



Rémunération 2025 d'Emmanuel Blin (*ex-ante -résolution 13*)



Rémunération 2024 due à Ludwig de Mot (*ex-post - résolution 10*)



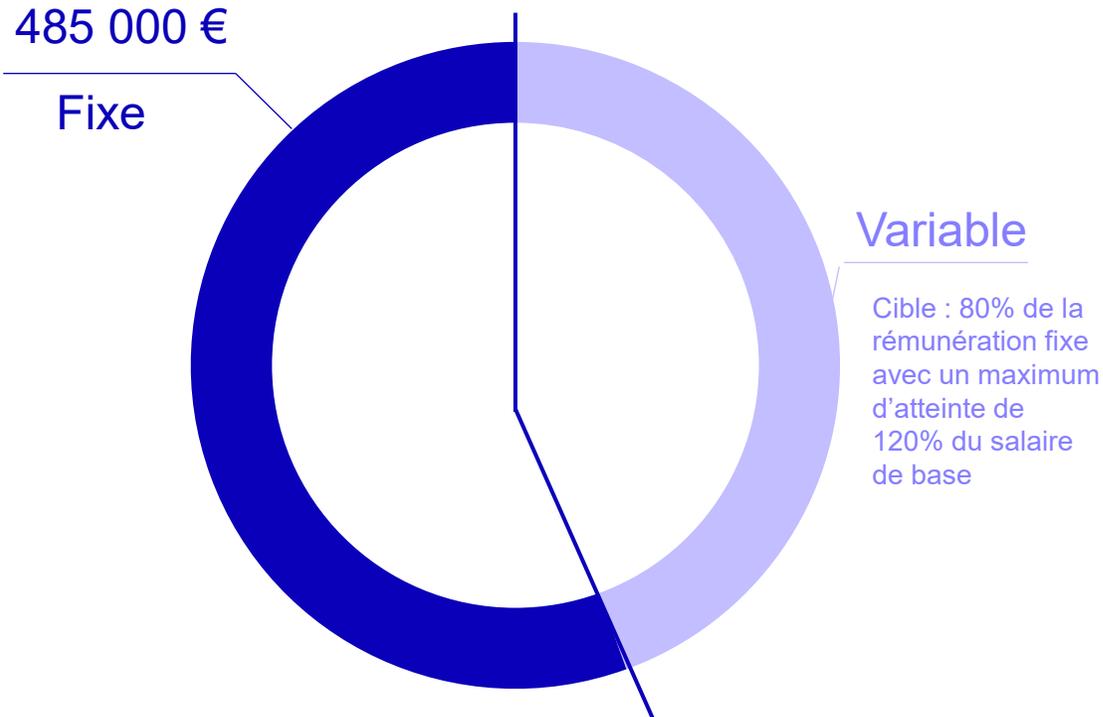
→ Aucune indemnité de départ

Rémunération 2024 de David Seignolle (*ex-post- résolution 11*)

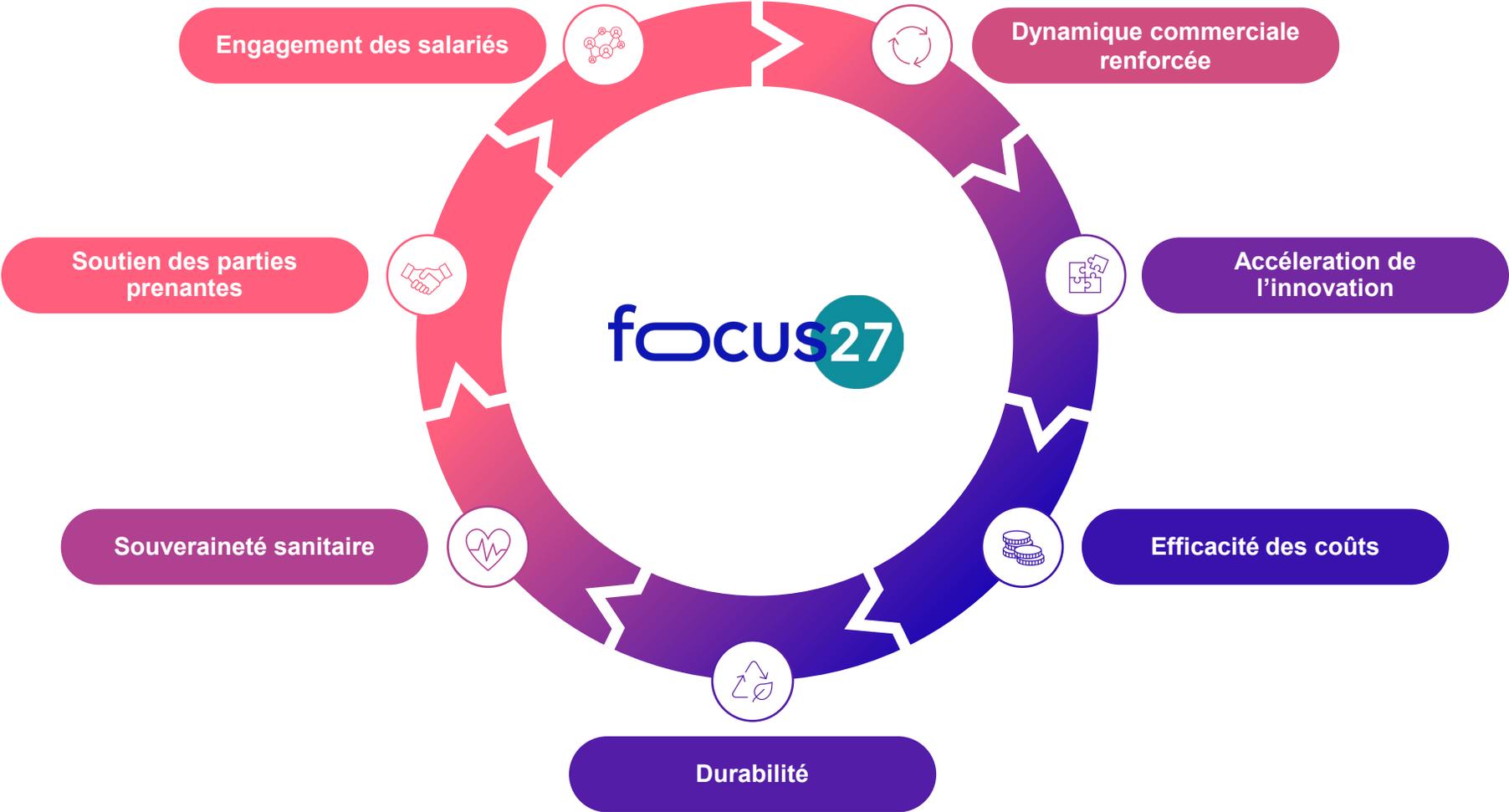
Part fixe prorata temporis
9 décembre – 31 décembre 2024



Rémunération 2025 de David Seignolle (*ex-ante* - résolution 14)



Critères de la rémunération variable en 2025	Poids
Objectifs financiers (sur la base du budget validé le 10 décembre 2024)	
Montant du Free Cash Flow	25%
Marge de <i>Core EBITDA</i>	25%
Objectifs individuels	
Poursuite de la mise en œuvre du plan FOCUS-27	25%
Mise en œuvre d'une transformation de l'entreprise axée sur les collaborateurs	15%
Objectifs ESG	10%



Présentation des résolutions

Sébastien Hache

Secrétaire de l'Assemblée Générale

1. Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Approbation des conventions conclues entre certaines filiales de la Société et des sociétés du groupe SANOFI

Rémunération du Conseil d'Administration

5. Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société pour 2025 (450 000 euros)
6. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (rémunération 2024 des mandataires sociaux)

Rémunération 2024 du Président du Conseil - approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à :

7. Madame Viviane Monges, à raison de son mandat de Présidente du Conseil d'administration de la Société jusqu'au 9 décembre 2024
8. Monsieur Emmanuel Blin, à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 9 décembre 2024

Rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs -approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à :

9. Madame Viviane Monges, à raison de son mandat de Directrice générale de la Société jusqu'au 28 février 2024
10. Monsieur Ludwig de Mot, à raison de son mandat de Directeur général de la Société du 28 février 2024 jusqu'au 9 décembre 2024
11. Monsieur David Seignolle, à raison de son mandat de Directeur général de la Société à compter du 9 décembre 2024

Politique de rémunération 2025 du Conseil d'Administration

12. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration
13. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Emmanuel Blin, Président du Conseil d'administration
14. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur David Seignolle, Directeur général de la Société

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2024, dans le cadre du contrat de liquidité, Kepler Cheuvreux a :

- acheté 209 749 actions
- vendu 169 929 actions

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 361 610 actions soit 0,378% du capital.

Plafond

- 10 % du capital social
- Prix unitaire maximum d'achat par action: 15 euros

Durée

- Dix-huit mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions

Plafond

- 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois

Durée

- Dix-huit mois

Partie Extraordinaire

Résolutions 17 à 21

17. Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription



Plafond pour les augmentations de capital: 47m€ (50% du capital)
Plafond pour les titres de créances: 750m€

18. Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription



Plafond pour les augmentations de capital: 9,5 m€ (10% du capital)
Plafond pour les titres de créances: 750m€

19. Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription réservée à des investisseurs qualifiés et/ou un cercle restreint d'investisseurs agissant pour leur compte propre



Plafond pour les augmentations de capital: 9,5m€ million d'euros (10% du capital)
Plafond pour les titres de créances: 750m€

20. Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires liés aux résolutions 17, 18 et 19



Prix équivalent à l'émission initiale
Limite: 10% de l'émission initiale

21. Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires

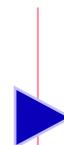


Plafond pour les augmentations de capital: 4.7m€ (5% du capital)
Plafond pour les titres de créances: 750m€

Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes (VWAP) des trois séances de bourse précédant la fixation du prix, avec une décote éventuelle de 5%

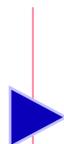
Ces autorisations ne pourront pas être utilisées en période d'offre publique

22. Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société



Plafond pour les augmentations de capital: 9,5 m€
(10% du capital)
Plafond pour les titres de créances: 750m€

23. Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports de titres consentis à la Société



Plafond: 10% du capital
Plafond pour les titres de créances: 750m€

Limitation globale des autorisations financières (*résolution 24*)

Objectif: limiter le montant total des augmentations de capital et des émissions de titres de créances

- Limite totale : 47 m€, *soit moins de 50% du capital*
 - 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, et 29^{ème} résolutions
- Limite pour les augmentations de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription : 9.5m€ ou 10% du capital
 - 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, et 29^{ème} résolutions
- Limite total d'émissions de titres de créances: 750 m€

- | | | |
|--|---|---|
| 25. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres | ▶ | Plafond pour les augmentations de capital: 9,5 m€ (10% du capital)
Pas d'utilisation en période d'offre publique |
| 26. Attribution des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des salariés de la Société et des mandataires sociaux exécutifs | ▶ | Attribution des options : maximum 2,0% du capital
Pas d'utilisation en période d'offre publique |
| 27. Attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés de la Société et des mandataires sociaux exécutifs | ▶ | Plafond : 0,8% du capital, dont 0,2% au profit des mandataires sociaux |
| 28. Limitations globales des autorisations financières dans le cadre d'attribution des options de souscription d'achat d'actions ou d'actions gratuites | ▶ | Plafond : 9,5 millions d'actions (10% du capital) |
| 29. Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise | ▶ | Plafond : 1,88 million d'actions |

30. Modification de l'article 13 des statuts de la Société relatif aux réunions et délibérations du Conseil d'administration

31. Pouvoirs pour formalités

Rapports des Commissaires aux Comptes

Pierre Chassagne

Ernst and Young

1. Rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'Assemblée générale Ordinaire

- Rapport sur les comptes annuels de la Société
- Rapport sur les comptes consolidés du Groupe
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

2. Rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'Assemblée générale Extraordinaire

- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur la réduction du capital
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- Rapport sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité

1. Rapports au titre de l'Assemblée générale Ordinaire

Rapports sur les comptes annuels et consolidés

	Comptes annuels	Comptes consolidés
Références	Pages 225 à 228 du Document d'Enregistrement Universel	Pages 203 à 206 du Document d'Enregistrement Universel
Objet de notre mission	Certification que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.	Certification que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
Date	Nos rapports sur les comptes annuels et consolidés d'Euroapi tels qu' arrêtés par le conseil d'administration du 3 mars 2025 , ont été signés en date du 28 mars 2025 .	
Opinion	Certification sans réserve des comptes annuels et consolidés	

1. Rapports au titre de l'Assemblée générale Ordinaire

Rapports sur les comptes annuels et consolidés

	Comptes annuels	Comptes consolidés
Références	Pages 225 à 228 du Document d'Enregistrement Universel	Pages 203 à 206 du Document d'Enregistrement Universel
Points clés de l'audit	Evaluation des titres de participation	Reconnaissance du revenu
Vérifications spécifiques	Aucune observation sur le rapport de gestion, sur les informations relatives au gouvernement d'entreprise et sur les avantages et engagements envers les mandataires sociaux.	Aucune observation sur les informations données dans le rapport de gestion du groupe.
Autres vérifications	La présentation des comptes annuels et consolidés respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen (ESEF).	

1. Rapports au titre de l'Assemblée générale Ordinaire

Autre rapport (1/2)

Rapport spécial sur les conventions réglementées

▪ Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

- Entre les sociétés Euroapi France et Sanofi Winthrop Industries :
 - ✓ Nouveau Reverse Manufacturing and Supply Agreement A (« nouveau rMSAA ») pour la fabrication d'un principe actif pharmaceutique (« API ») pour un partenaire commercial de la société Euroapi France
 - ✓ Premier avenant au Reverse Manufacturing and Supply Agreement Sels de B12 (« rMSA B12 »).
 - ✓ Lettre avenant du 10 septembre 2024 liée au Global Manufacturing & Supply Agreement (« GMSA »)
 - ✓ Lettre avenant du 4 octobre 2024 liée au Global Manufacturing and Supply Agreement (« GMSA »)
 - ✓ Lettre avenant du 30 septembre 2024 liée au Global Manufacturing and Supply Agreement (« GMSA ») pour quatre principes actifs pharmaceutiques
 - ✓ Lettre avenant du 30 septembre liée au Global Manufacturing and Supply Agreement (« GMSA ») pour un principe actif pharmaceutique
- Entre les sociétés Euroapi France, Euroapi UK et Sanofi Winthrop Industries, signature d'un protocole d'accord (« PDA ») relatif au Global Manufacturing and Supply Agreement (« GMSA »).
- Entre les sociétés Euroapi Germany et Sanofi Aventis Deutschland GmbH, signature de 3 avenants au Storage and Distribution Service Agreement (1^{er} novembre 2021).

Rapport spécial sur les conventions réglementées

▪ Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

- Rémunération accordée, en contrepartie de l'assistance apportée au directeur des opérations, à une administratrice indépendante.
- Entre les sociétés Euroapi France et Sanofi Winthrop Industries :
 - ✓ Protocole d'accord (PDA) relatif au Global Manufacturing and Supply Agreement (« GMSA »), au Reverse Manufacturing and Supply Agreement B12 (« rMSA B12 ») et au Reverse Manufacturing and Supply Agreement A (« rMSA A »)
 - ✓ Lettre-avenant n° 2 liée au Global Manufacturing & Supply Agreement (« GMSA ») et au Reverse Manufacturing and Supply Agreement A (« rMSA A »)
 - ✓ Avenant n° 2 au Global Manufacturing & Supply Agreement (« GMSA »)
- Entre les sociétés Francopia et Sanofi Winthrop Industries, lettre avenant n°1 au Reverse Manufacturing and Supply Agreement Francopia (« rMSA Francopia »).

2. Rapports au titre de l'Assemblée générale Extraordinaire

Rapports spéciaux (1/3)

Rapports spéciaux relatifs aux opérations portant sur le capital social

- **Résolutions 17 à 20, 22 à 24 – Emissions d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**
 - Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, pour décider de l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription.
 - Proposition de délégation au conseil d'administration des pouvoirs, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à votre société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, **nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 18^{ième} et 19^{ième} résolutions.**

Par ailleurs, le rapport du conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des **17^{ième}, 22^{ième} et 23^{ième} résolutions**, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les **18^{ième} et 19^{ième} résolutions**.

2. Rapports au titre de l'Assemblée générale Extraordinaire

Rapports spéciaux (2/3)

▪ Résolution 16 – Réduction du capital

- Proposition de délégation au conseil d'administration des pouvoirs, pour une durée de 18 mois, pour annuler, dans la limite de 10% du capital de votre société par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

▪ Résolution 21 – Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence, pour une durée de 18 mois et selon des plafonds définis, pour décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires de votre société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par votre société, réservée à des catégories de bénéficiaires.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, **nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.**

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

▪ Résolution 26 – Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

- Proposition d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

2. Rapports au titre de l'Assemblée générale Extraordinaire

Rapports spéciaux (3/3)

Rapport spéciaux relatifs aux opérations portant sur le capital social

- **Résolution 27 – Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**
 - Proposition d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique dont votre société détiendrait au moins 10% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration.

- **Résolutions 29 – Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise**
 - Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, pour décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux éligibles, adhérents d'un plan d'épargne entreprise de votre société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité *Rapport non soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale*

Rapport de certification des informations sur la durabilité et taxonomie (pages 343 à 347 du Document d'Enregistrement Universel)

Première année d'application : assurance limitée portant sur 3 axes distincts :

- Conformité du **processus mis en œuvre pour déterminer les informations en matière de durabilité à publier**, au regard des normes européennes de reporting de durabilité (« ESRS »)
- Conformité aux « ESRS » de la **publication de ces informations dans le rapport de gestion**
- Respect des exigences de publication des informations relatives à la **taxonomie** (article 8 du règlement (UE) 2020 /852)

- **Absence d'erreurs, omissions ou incohérences significatives relevées sur ces 3 axes.**
- **Contexte de première application, caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes ou le recours à des estimations, telles que présentées en section 5.1.1 de l'État de durabilité.**

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

21 mai 2025

Open possibilities

